

1. Employé	Nom			
	Prénom			
	Adresse			
	N° postal/Localité			
	N° AVS	756		
	Date de naissance <small>jjmmaaaa</small>			
	Téléphone/Natel			
	Type de permis			* Prière de joindre une copie du permis
	Etat civil			
	Type de revenu - Etat			* Activité principale ou accessoire
	Autres revenu - hors Etat			* Activité principale ou accessoire, indemnités d'assurance, de chômage, maladie/accidents (APG), rentes, etc.
	Employeur hors Etat 1			
	Taux d'activité	%		
	Revenu mensuel brut			
	Employeur hors Etat 2			
	Taux d'activité	%		
	Revenu mensuel brut			
Employeur hors Etat 3				
Taux d'activité	%			
Revenu mensuel brut				

2. Conjoint	Nom			
	Prénom			
	N° AVS	756		
	Date de naissance <small>jjmmaaaa</small>			
	Type de permis			
	Type de revenu			*Activité principale ou accessoire, indemnités d'assurance, de chômage, maladie/accidents (APG), rentes, etc.
	Lieu de travail	En Suisse A l'étranger		
	Employeur			
	Début de l'activité			

3. Enfants à charge	Année(s) de naissance enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 31 décembre 2020:	
	Domicile des enfants	En Suisse A l'étranger
	Les enfants font-ils ménage commun avec l'employé	Oui Non
	Sans enfants à charge	

Instructions pour compléter le formulaire « Déclaration pour le prélèvement de l'impôt à la source »

Remarques générales

Ce formulaire doit être complété et remis à votre employeur en début d'année afin de permettre le prélèvement correct de l'impôt à la source.

Il doit également lui être remis dans la semaine qui suit un événement conduisant à un changement de code d'imposition (par exemple mariage, naissance, séparation, divorce, prise ou cessation d'activité/revenu* du conjoint).

Si vous demandez un code autre que le **A0**, vous devez joindre en annexe à ce formulaire les justificatifs relatifs à votre état civil et aux charges d'enfants mineurs (livret de famille, acte de naissance, etc.).

Ces pièces ne doivent être fournies qu'en cas de changement de situation personnelle et ne doivent pas être produites chaque année.

A noter que si vous ne complétez pas correctement ce formulaire ou si vous ne produisez pas les justificatifs adéquats, le prélèvement de l'impôt sera fait selon le barème **A0** (Personne seule).

Situation familiale et octroi de déductions pour enfants

Si le travailleur ne fournit pas d'indications suffisamment fiables quant à sa situation familiale, le barème **A0** est applicable pour une personne seule et le barème **C0** pour une personne mariée.

La déduction pour enfants est possible uniquement si l'enfant vit avec le parent. Il s'agit d'enfants mineurs ou accomplissant leur formation initiale ou scolaire dont le travailleur assume pour l'essentiel l'entretien.

Pour les enfants majeurs, il faut également fournir une preuve de formation initiale (par ex. confirmation d'immatriculation, contrat d'apprentissage, etc.).

Le versement de l'allocation familiale n'est pas suffisant pour reconnaître la déduction de l'enfant.

Couples non mariés (y.c. pacs cantonal)

Seul un des deux parents peut prétendre à la déduction de l'enfant dans sa déclaration d'impôt. Si les deux parents ont des revenus*, c'est en principe celui qui réalise le revenu le plus élevé qui peut prétendre à la déduction.

Si pour une raison quelconque l'autre parent souhaite déduire l'enfant, un document signé des deux parties doit être établi en stipulant quel parent souhaite la déduction de l'enfant.

Page internet du Service des contributions de l'Etat de Neuchâtel:

<https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCCO/impot-source/Pages/accueil.aspx>

En cas d'envoi électronique, le SRHE renonce aux signatures manuscrites

Lieu et date:

Signature:

**Cette déclaration doit être retournée au Service des ressources humaines par courrier:
Rue du Chasselas 1, 2034 Peseux ou par courriel: SRHE.salaires@ne.ch**